



Commune de SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2021 à 18h00

PRESENTS : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Georges DEMANET, Hervé BIGOURD, Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Sandrine HEUDE, Pascal PETITBON.

ABSENT(S) REPRESENTE(S) : David GRANGIRARD (pouvoir à Philippe HENNEQUIN), Sandra MARIE-PERRINE (pouvoir à Carole MORTELECQ), Madja LECUELLE excusée sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges DEMANET

Pour rappel, ce conseil n'était pas ouvert au public. Du fait de la période de couvre-feu à 18h00 instauré par l'Etat du fait de la pandémie actuelle.

Le conseil municipal, dûment convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil avec les distanciations réglementaires sous la présidence du Maire, monsieur Jean-Marie DURIEZ.

Monsieur le Maire propose Georges Demanet comme secrétaire de séance parmi l'Assemblée, qui rédigera le procès-verbal de ce conseil municipal. Philippe Hennequin propose d'enregistrer les débats afin de restituer celui-ci à Georges Demanet pour la rédaction du PV. Accord de l'assemblée.

Monsieur le Maire ouvre aussitôt les débats.

Il souhaite à l'ensemble des conseillers municipaux une meilleure année 2021 que celle de 2020.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2020

Ce Procès-Verbal rédigé par Sandra Marie-Perrine est adopté à l'unanimité. **Monsieur le maire** confirme qu'il sera mis en ligne sur le site de la commune.

Une formation ayant pour objectif de savoir renseigner le site de la commune sera proposée à plusieurs élus.

Carole Mortelecq s'informe sur les modalités. En plus de Carole, Isabelle et Philippe proposent leur candidature. (Formation pour 5 personnes maximum en Visio), si d'autres élus sont intéressés, merci d'avertir Carole.

Nathalie Ancelin propose que ce soit des élus de la commission communication. **Monsieur le Maire** est d'accord et précise qu'il ne souhaite pas verrouiller les informations, celles-ci sont bien cadrées avec la commission communication. Carole précise également que le Maire reste le chef de Rédaction.

Monsieur le Maire annonce qu'il a déposé plainte contre un habitant pour harcèlement et diffamation, il ne souhaite pas communiquer son nom et attend que ce dernier soit convoqué par la gendarmerie.

&&&

Monsieur le Maire précise que le point n° 1 « Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission de Christelle CARVALLO » n'est pas une délibération mais un procès-verbal d'installation suite à une démission d'un membre du conseil, il donne lecture du texte :

Procès-Verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier daté du 11 janvier 2021, Madame la Préfète de l'Oise a accepté la démission de la fonction élective d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale de Christelle CARVALLO.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».



C'est ainsi que Monsieur Pascal PETITBON est appelé à remplacer Madame Christelle CARVALLO au sein du Conseil Municipal, compte-tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020.

En conséquence, Monsieur Pascal PETITBON est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Madame la Préfète sera informée de cette modification.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Pascal Petitbon nouveau conseiller municipal.

IL évoque également qu'au prochain conseil municipal nous serons amenés à remplacer Christelle à l'ADICO et sur d'autres postes qu'il faudra définir après. Il ajoute que le poste d'élue communautaire suppléant est remplacé dans l'ordre de la liste communautaire, soit Madame Carole Mortelecq.

Intervention de Nathalie Ancelin autorisée par Monsieur le Maire : Nathalie connaît en partie les raisons de la démission de l'adjointe, et demande à Monsieur le Maire s'il a pu échanger avec elle, et s'il a pu tirer des conclusions de cette démission, afin que chacun s'améliore et ait une réflexion par rapport à celle-ci. C'est une démission assez brutale et inattendue, elle avait déjà fait un mandat électoral donc c'est surprenant.

Monsieur le Maire déclare n'avoir pas échangé avec son adjointe démissionnaire, il connaît son ressenti par rapport au dernier CM et la façon dont a été géré le règlement intérieur, la mise en doute de son travail, et par rapport à nos différentes questions, elle n'a pas supporté, c'est au moins une des raisons dont il a connaissance mais pas d'autres.

Nathalie Ancelin estime que cet événement devrait amener chacun à se questionner et peut être s'améliorer, notamment pour développer une communication positive qui profitera à tous. Elle déclare également qu'elle connaît les vrais raisons de son départ mais que ce n'est pas à elle d'en parler.

Carole Mortelecq a pu s'entretenir avec elle, mais n'a pas compris sa démarche, elle précise que nous n'avons pas tous les mêmes retours et les mêmes arguments de son départ, elle est assez stupéfaite de celui-ci, elle ne souhaite pas donner plus de commentaire, mais c'est sûrement un ensemble de choses.

Plusieurs élus auraient bien aimé qu'elle reste.

Monsieur le Maire renouvelle la bienvenue à Pascal Petitbon, précise également qu'il y a des commissions avec des répartitions entre élus, qu'il faut laisser Pascal découvrir celles-ci et qu'en fonction de ses envies et de ses connaissances il pourra se positionner dans celles laissées vacantes par la conseillère démissionnaire, il pourra également se positionner sur d'autres commissions (exemple : travaux ou urbanisme). A nous également de nous arranger.

Il rappelle également qu'il a toujours accepté tout le monde sur toutes les commissions.

DELIBERATION N° 1 : DETERMINATION du NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire présente la délibération n° 1

Lors de la vacance d'un poste d'Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint,
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le Conseil Municipal décide du maintien des postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau.

Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus ; qui remonteront alors dans l'ordre du tableau.

Il peut également occuper le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.



❖ proposition texte // délibération n° CM..01-2021

Détermination du nombre d'Adjoints après démission d'un Adjoint

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (art. L 2122-2 du CGCT).

Le nombre des adjoints peut être modifié à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

A l'occasion de la démission d'un Adjoint, le Conseil Municipal peut procéder à la suppression d'un poste d'adjoint dans la mesure où celui-ci est devenu vacant.

Considérant la démission de Madame Christelle CARVALLO du poste de 1^{er} Adjoint acceptée par Madame la Préfète en date du 11 janvier 2021 ;

Considérant la délibération 12-2020 du 25 mai 2020 fixant à 4 le nombre des Adjoints au Maire de la Commune ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à _____ des présents

Le Conseil Municipal REDUIT à TROIS le nombre des Adjoints de la Commune.

Monsieur le Maire précise que la proposition de cette délibération est bien de passer à 3 adjoints du fait de la baisse des animations, consécutivement à la crise sanitaire actuelle.

Certains élus n'avaient pas compris les termes de cette délibération et avaient adressé par mails des propositions différentes notamment une baisse des indemnités des adjoints.

Il précise que pour les élus qui ne sont pas présents, il ne souhaite pas que l'on fasse à distance un Conseil Municipal avant le jour du Conseil, l'élus absent donne un pouvoir à la personne de son choix, celle-ci prend connaissance de leurs souhaits et en parle lors du Conseil Municipal, il faut éviter d'adresser X mails.

Gérard Vieubled évoque la possibilité de revenir par la suite à 4 adjoints si nécessaire.

Tout dépend de la charge de travail à venir, Carole a accepté de reprendre pour le moment le centre de loisirs et d'autres actions.

Philippe Hennequin propose que l'on puisse également nommer 1 délégué dans une commission sans qu'il soit adjoint.

Monsieur le Maire passe à la délibération pour la réduction à trois le nombre des adjoints de la commune

Vote : délibération votée à l'unanimité POUR

&&&

DELIBERATION N° 2 : LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SIS GRANDE RUE à COMPTER DU 1 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire présente la délibération n° 2

Il informe l'Assemblée de la demande d'un administré, qui souhaite occuper, moyennant location, l'appartement communal sis 61 Grande Rue, inclus dans le domaine public de la Commune, lequel est vacant depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le logement a totalement été remis en état (peinture, installation d'une cuisine équipée, d'une salle de bain équipée et de radiateurs électriques à inerties). En conséquence, le loyer mensuel est porté à 440,00 €.

Il manque 3 portes à la cuisine et il reste à démonter les radiateurs et à bouchonner la tuyauterie. Lors des vacances de printemps le plombier coupera les tuyaux au ras.

Monsieur le Maire informe qu'avec notre agent communal Philippe, ils ont profité également de nettoyer tout le grenier. (40 ans de stockage), le locataire a bien accès au grenier, mais le plancher reste dangereux.



Gérard Vieubled revient sur l'isolation sur le fait que nous devrions dérouler de l'isolant, Georges précise que c'est en torchis il y en a 10 cm et que cela est suffisant, ce n'est pas de l'avis de Gérard ,pour lui le torchis n'est pas un isolant, il faut regarder les coefficients de conductivité thermique.

Monsieur le maire nous fait part qu'il avait émis l'idée de refaire un plancher mais cela devrait alourdir le plancher, un chantier d'insertion pourrait le faire.

Georges Demanet a travaillé sur la cuisine, le Maire ainsi que nos deux agents municipaux ont aussi œuvré sur ce logement.

Suite à quelques questions des élus, le Maire donne des précisions et détails sur cet appartement et son futur locataire.

Le Conseil Municipal, considérant les justificatifs présentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande et de louer en l'état, à l'administré de la Commune le logement communal.

La location prendra effet le 1er février 2021.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les documents contractuels et notamment la convention d'occupation afférente ; fixe le prix de la location à 440,00 euros par mois ; fixe le montant du dépôt de garantie à 440,00 euros, correspondant à un mois de loyer ; décide que le prix de la location sera révisé tous les ans, au 1er février, sur la base de la valeur de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL) du 4ème trimestre de l'année précédente. (Pour mémoire, la valeur de l'indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2020 = 130,52).

Nous avons également la possibilité de visiter cet appartement. Des photos ont été prises.

&&&

DELIBERATION N° 3 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 du SIEAB

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 du SIAEB, notamment sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau potable. Il propose de répondre aux questions que nous voudrions lui adresser par mail.

Rien de particulier pour la commune de ST Martin, un courrier a été adressé au SIEAB pour les contrôles des hydrants, notamment pour la distance de ceux-ci par rapports aux murs.

Le rapport présenté n'a suscité aucune remarque, l'assemblée délibère POUR à l'unanimité

Monsieur le Maire informe qu'il en a fini avec les délibérations.

&&&

DOSSIERS EN COURS

Enquête Mobilité :

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à une réunion avec l'agglomération sur la mobilité :

Concernant le Transport entre les communes et l'agglomération il y aurait 3 possibilités de variantes pour la ligne AUNEUIL – BEAUVAIS (ligne directe): à ST Martin on s'arrange actuellement pour rejoindre AUX MARAIS, nous aimerions bien interroger nos administrés, donc un questionnaire concernant le transport par bus vers Beauvais sera distribué dans les boites aux lettres de nos Martinodiens et soumis à leur avis. Il faut les réponses avant le 7 février, nous devons donc distribuer ceux-ci dès que possible. Les documents sont à disposition des élus pour la distribution. Le Maire remercie les élus de prévenir avant, s'ils ne peuvent pas honorer leur tournée afin de s'organiser en amont.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la teneur du document.

Carole Mortelecq propose d'en distribuer davantage afin de suppléer ceux qui ne peuvent pas. Les réponses des habitants peuvent être déposées en mairie ou adressées par mail directement à l'agglomération.

Enfouissement des réseaux Chemin des Osiers :

Monsieur le Maire nous informe que nous avons eu une réponse de SE 60 pour l'enfouissement du chemin des Osiers, le chantier pourrait se faire en juin 2021, il y aura un piquetage en avril.

Le département a bien reçu notre demande de subvention.



Nid de poule rue des Potelots :

Suite au nid de poule rue des Potelots, **monsieur le Maire** remercie Hervé Bigourd pour l'intervention sur site avec un enrobé à froid pour l'instant.

Georges Demanet précise qu'il y a le même rue de Frocourt, Hervé propose de centraliser tous les trous afin d'effectuer une intervention globale.

Verger conservatoire :

Confirmation de la validation du fonds de concours par le Département, mais ils sont en retard sur les notifications.

Projet Atelier Sculpture éphémère :

Monsieur le maire a reçu un mail d'un habitant pour la présentation d'un projet artistique dans les villages du département intégralement financé par la DRAC, monsieur le Maire donne lecture du contenu de ce mail concernant la proposition d'un atelier éphémère de sculptures en argile à destination au maximum de 10 enfants de l'école, elle se déroulera également dans 10 villages du département, cette animation se déroulerait le 5 mars pour Saint Martin.

Carole Mortelecq se propose pour l'organisation, elle sera chargée de gérer l'information et la désignation des enfants en lien avec l'équipe enseignante.

Réunion le 18 février pour le village estival :

Cette animation sera organisée par le Département, un mail sera également adressé aux associations.

Le département gère toute l'organisation et la gestion ainsi que la buvette, cette manifestation se déroulera un jeudi après-midi (le 29 juillet 2021), en règle générale elle accueille environ 1.000 personnes.

Evocation de toutes les dates des prochaines commissions et CM :

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite réunir les 2 commissions travaux et urbanisme ensemble, il nous adresse un email de confirmation.

Pour les travaux il nous proposera sur le rond-point à la sortie de Saint Martin près du point vert une délimitation, il a reçu le département qui nous confirme que nous devons passer par un bureau d'étude, nous avons donc sollicité la société Oise Verdé.

Gérard Vieubled demande si nous pouvons aborder lors de la commission urbanisme et travaux d'autres sujets, confirmation du Maire, l'idéal serait d'adresser en amont les sujets à aborder afin qu'il prépare les dossiers et les réponses éventuelles.

&&&

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire répond aux différentes questions des élus adressées par mail.

1. Budget

Question de Gérard Vieubled sur le compte 515 :

270.000 euros sur le compte à aujourd'hui, 112.698 euros pour l'épargne brute, soit 54.000 euros pour l'épargne nette, une augmentation par rapport à l'année précédente.

2. Règlement de la chasse

Question de Nathalie sur la chasse :

Concernant la réglementation de la chasse afin de sécuriser les promeneurs, Nathalie évoque que nous sommes interrogés par des habitants de ST Martin sur ce sujet et que nous n'avons pas toujours les réponses adéquates, elle propose également de faire un article dans le bulletin municipal pour informer les habitants en rappelant les règles. Monsieur le Maire a interrogé le président de la chasse et un maire chasseur, de nombreuses réponses seraient notifiées sur le permis de chasse, il nous informe également qu'il y a les droits des chasseurs et les droits et devoirs des promeneurs, notamment les chiens doivent être tenus en laisse.

Plusieurs questions sont posées sur la présence ou non de panneaux, peut-on aller dans les chemins ou pas ?

Monsieur le Maire propose que la commission information fasse des recherches et rédige un article pour le prochain bulletin municipal en rappelant les règles.



Il fait référence également à un dépôt sauvage relevé par un promeneur, celui-ci serait situé sur une parcelle privée. Mais le Maire ne peut pas intervenir. Il informe que les promeneurs ne doivent pas entrer sur les parcelles privées, mais remercie la personne qui nous a informé de ce dépôt. Effectivement quand on se promène on ne sait pas s'il y a chasse ou pas. Dans le bulletin on pourrait mentionner les propriétés de la commune, par exemple nous avons le petit bois près du stade, nous avons acheté également le petit de bois de 3.000 mètres chemin du Pont à l'âne, ces bois sont communaux, ailleurs il faut que la commission travaille sur les droits et obligations de tous.

Philippe Hennequin fait une remarque, il a vu 2 chasseurs avec des fusils dans le bosquet près de la prison, soit à moins de 100 mètres de celle-ci, il lui semble surprenant d'autoriser la chasse à cet endroit.

3. Dossier Bâtiment en tôle

Monsieur Le Maire informe qu'il a fait une nouvelle relance début janvier auprès du Procureur, nous pourrions en reparler lors d'une commission Juridique. Nous avons tous reçu un courrier d'un administré relatant le sujet.

4. L'endroit où les conseillers peuvent se réunir

Un local où pourraient se réunir des conseillers de façon informelle, **Monsieur le Maire** insiste sur le fait que nous pouvons venir quand nous voulons, il n'y a aucune restriction, seul ou à plusieurs, nous avons la salle du conseil, la salle des fêtes, la mezzanine, le bureau des adjoints mais de préférence en dehors des permanences afin d'éviter d'être trop nombreux.

Il propose de reprendre une idée précédente de Philippe Hennequin, soit de recevoir une fois par mois un ou plusieurs conseillers, il peut rencontrer chacun d'entre nous.

Philippe Hennequin confirme qu'il avait fait une proposition lors du mandat précédent pour une réunion un samedi matin par mois afin de débattre entre nous à bâtons rompus sur différents sujets et ainsi de ne pas éterniser les réunions de Conseils et de parler de choses désagréables. Il ajoute également qu'il faudrait effectivement repenser à l'ensemble des élus ce format de discussion. La salle du Conseil qui a été nouvellement carrelée s'adapterait parfaitement.

5. Planning des réunions :

Les différentes réunions ont été communiquées. Nous avons donc toutes les dates, c'est aussi à nous de faire remonter des sujets.

6. Vente des terrains »derrière les jardins »

Question de Philippe Hennequin : Souhaiterait savoir où en est la vente des terrains « derrière les jardins », sur les 17 terrains, 7 seraient vendus et 4 permis de construire accordés, les terrains appartiennent à Clésence, les ventes ne se bousculent pas.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu un trou sur la période de vente du fait du changement d'entité de Picardie Habitat pour Clésence. Nous avons dû refaire certains documents avec la nouvelle dénomination. Le locatif est en cours de construction. Nous avons eu 3 DIA (demande d'intention d'aliéné) mais déclarées sans suite. Du fait des retards Il y aura un décalage pour les recettes communales.

7. Le SIVU (construction d'un terrain synthétique) :

Question de Philippe Hennequin : Concernant le SIVU pour le terrain synthétique y a-t-il une réunion de prévue.

Monsieur le Maire confirme effectivement qu'il y aura bien une réunion dans peu de temps, car il a reçu 4 études esmatives et pense qu'il a le budget pour le faire, il doit rencontrer des conseils pour la gestion d'un appel d'offres et les élus de Beauvais afin de voir comment s'organiser, l'ADTO aurait également remis un prix, nous n'avons pas encore choisi l'assistant à maîtrise d'œuvre, il y a 3 devis à peu près similaires, il reste dans l'attente d'informations complémentaires et il attend donc la réunion avec les élus de Beauvais pour fixer celle du SIVU.

8. Logements disponibles sur Aux Marais :

Aux marais a des logements locatifs et aurait du mal à trouver des locataires, si nous connaissons des personnes demandeuses il faudrait en informer la commune d'Aux Marais.

9. Pollution :

Remarques de Gérard Vieubled : Il souhaite aborder 2 sujets récurrents de pollution, le premier est un dépôt permanent de fumier au sommet de la colline (au-dessus de l'escopette, près du réservoir) déjà signalé par Raiponse depuis 1998, ainsi qu'avec des courriers en 2007 et 2019. Ce dépôt de longue date sur une aire non étanche est installé en infraction aux règlements sanitaires et pollue gravement la nappe phréatique avec un sous-sol calcaire très perméable.

De plus, il fait part d'incinération de déchets agricoles sur une parcelle privée et cela depuis 2011. A cette date le Préfet avait invité le Maire à engager une procédure auprès du responsable de l'infraction. Malgré cette procédure l'auteur de l'infraction récidive régulièrement, encore très récemment. C'est quelque chose d'assez important. Se situe dans le bois au bout du chemin de Chaumont (dépôt de pneus, bâches, déchets d'origine agricole et autres). Il reste des choses non brûlées. Des élus iront voir sur place.



10. Autres questions:

Question de Gérard Vieubled : Concernant l'article du dernier bulletin municipal incitant à la mise en place d'habitats boisés autour de la commune dès 2021, quelle suite allons-nous donner ?

Monsieur le Maire : informe que pour les plantations il a adressé un email à notre conseillère régionale pour savoir si dans le cadre du verger conservatoire on pouvait avoir des aides non seulement pour la clôture mais aussi pour les plantations.

La réponse est oui, mais le site internet pour demander ces subventions ne sera ouvert qu'en fin janvier 2021. Et là on pourra avoir des subventions dans le cadre du projet de la Région « plantons 1 millions d'arbres ».

Justement pour le verger conservatoire nous avons demandé une subvention à hauteur de 25% à l'agglomération, elle serait acceptée mais elle n'est pas encore notifiée. Comme nous avons déjà proposé un budget, pour une subvention régionale cela nécessite de repasser devant le conseil municipal, il propose d'adresser un courrier pour cette demande et nous en reparlerons.

Gérard Vieubled : Pour le reboisement autour du village, l'idéal serait d'en discuter lors d'une commission pour en décider ensemble, le Maire est favorable.

Un débat s'ouvre sur la façon d'élaguer, il faut utiliser les compétences des uns et des autres, le Maire nous rappelle qu'il nous a adressé une réunion / formation en Visio sur l'élagage.

Gérard Vieubled revient sur des élagages effectués sur la commune de façon un peu brute, le Maire nous informe que l'on manque d'équipements et que nos agents font comme ils peuvent.

11. Le bulletin municipal :

Philippe Hennequin demande à l'assemblée leurs avis sur ce nouveau bulletin municipal formaté par la commission communication et mis en page par David Grandgirard et que l'on remercie pour son investissement.

Pour info, il y avait un souci d'impression par rapport à Publisher et le PDF imprimé, notamment les dates manquantes sur l'agenda et le mail de la commune, nous avons également oublié de mentionner l'état civil, nous nous rattraperons sur la prochaine édition.

Thierry Journeux propose que les auteurs des articles signent ceux-ci en mentionnant leur nom.

Nathalie Ancelin propose un changement de photo de Monsieur le Maire. Il répond qu'il en a quelques-unes en stock.

Plus de question, la séance est levée. (Durée 1h40)

Nous passons dans la foulée à une réunion pour le comité des fêtes notamment pour la validation des statuts